



Pour l'adhésion 2024, vous pouvez établir un ou plusieurs chèques (maximum 5 qui seront encaissés à raison d'un par mois) à l'ordre de "F.O.- DGFIP 974", à retourner par courrier interne (sacoche) sous enveloppe avec mention **confidentiel** à l'attention de François HANTZ SIP ST PIERRE ANNEXE LE TAMPON

Vous pouvez aussi payer par virement (voir RIB en PJ) en précisant bien dans l'intitulé du virement (Nom- Prénom- cotisation 2024)

NB :La cotisation syndicale est éligible au crédit d'impôt à hauteur de 66% (Ainsi, une cotisation de 100€ vous revient à 34€)

Chaque adhérent reçoit les publications FO, les calendriers FO, le Particulier → "spécial fiscal" (6€ dans le commerce), etc.

→ Les chefs de postes comptables reçoivent la lettre FOCUS du syndicat national.

→ Chaque adhérent reçoit sa carte syndicale et devient membre de l'association FO consommateurs (AFOC).

→ Chaque adhérent est invité à l'Assemblée Générale Annuelle.

F. O.-DGFIP 974 BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Je soussigné(e)

• **NOM** : **N° SIRHIUS** : _____

• **PRENOM** :

• **GRADE / échelon (ou indice)** :

• **AFFECTATION** :

• **QUOTITE DE TRAVAIL** : %

• **N° de portable (recommandé)** :

• **Adresse personnelle** :

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques de La Réunion et payer par : chèque par virement le montant de € représentant ma cotisation 2024.

Fait à , le